

COMMENT ON PEUT TRACER UN ARBRE

A L'AIDE DU DICTIONNAIRE GENEALOGIQUE

Tracer un arbre généalogique, c'est établir tous les liens de parenté qui peuvent exister entre différentes personnes.

Les rapports de parenté sont en relation directe ascendante ou descendante, et en relation collatérale, aussi ascendante ou descendante.

Nous en donnons plusieurs exemples.

Rien de plus curieux que le tracé d'un arbre généalogique. C'est absolument le plaisir qu'éprouve le touriste ou le pionnier qui remonte un grand fleuve et qui à chaque instant découvre les tributaires de ce grand fleuve, puis les nombreuses sources, qui lui ont donné l'existence. Il va sans cesse de surprise en surprise.

Le généalogiste qui veut remonter toutes les sources tributaires d'une seule personne en ligne directe, rencontrera, au 2^{me} degré, deux branches, le père et la mère, au 3^{me} degré quatre branches, au 4^{me} degré huit, au 5^{me} seize, au 8^{me}, 9^{me} et 10^{me}, 128, 256 et 512 sources ou noms dont elle descend.

S'il veut ensuite connaître les parents en ligne collatérale, il lui faudra d'abord parcourir les branches de l'arbre en remontant jusqu'à l'*origine commune* aux familles, puis descendre les branches respectives de ces familles cherchées.

Il faut distinguer dans la parenté :

1^o La tige ou souche.

2^o Le degré.

3^o La lignée.

La souche est la personne dont on descend l'origine.

Le degré est l'éloignement ou la proximité qui se trouve entre les parents et la souche commune.

La lignée est la série des personnes qui descendent de la souche à différents degrés.

1^o La lignée, est *directe ascendante* ou *directe descendante*, suivant que la série de personnes descend l'une de l'autre, ou remonte l'une à l'autre, le père, le grand-père, l'aïeul, etc., le fils, le petit fils, l'arrière petit-fils, etc.

2^o La lignée *collatérale*, est la série de personnes dont une ne descend pas de l'autre ; mais descend d'une même souche ; frère, sœur, cousin. Elle est dite *égale*, si les personnes sont à égale distance de la souche commune, et *inégal* si l'une est plus éloignée que l'autre de cette même souche.

Nous donnons ici un modèle d'arbre qui établit parfaitement tous ces degrés.

Dans l'arbre Figure I (N), est la personne dont on trace la lignée. Le chiffre IV en tête de (N), est la souche commune des ses frères, oncles, cousins, etc. ; les chiffres 1, 2, 3, marquent ses pères, etc. ; au-dessous de (N), sont ses fils, petit-fils, etc. ; à ses côtés, ses frères, sœurs avec leurs descendants.

Le degré de parenté ne se compte pas à la souche commune, mais à ses enfants ; ainsi les frères sont au 1^{er} degré, etc.

La lignée en collatérale se trace à l'aide du même modèle où les chiffres indiquent le degré de parenté.

La Figure II représente un arbre en ligne directe ascendante.

Nous avons donné, comme exemple d'arbre généalogique en ligne directe ascendante, l'arbre de la famille Taché, dont les branches remontent au premier habitant du Canada, Louis Hébert. A ces mêmes branches se rattachent un grand nombre de nos familles canadiennes.